

Arrêté du Gouvernement de la Communauté française portant nomination des membres du jury de la Communauté française pour conférer les grades délivrés dans la section Sciences commerciales et dans la section Ingénieur commercial de la catégorie économique de l'Enseignement supérieur non universitaire de type long

A.Gt 24-01-2007

M.B. 06-04-2007

Modification :

A.Gt 14-07-08 (M.B. 05-11-08)

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 5 août 1995 fixant l'organisation générale de l'enseignement supérieur en Hautes Ecoles, notamment l'article 43;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 3 février 1997 instituant un jury de la Communauté française pour conférer les grades délivrés dans la section Sciences commerciales et dans la section Ingénieur commercial de la catégorie économique de l'Enseignement supérieur non universitaire de type long;

Considérant que les président, vice-président, secrétaire, secrétaire adjoint et membres doivent être nommés pour une période de deux ans par le Ministre ayant l'enseignement supérieur dans ses attributions :

Arrête :

modifié par A.Gt 14-07-2008

Article 1^{er}. - Sont nommés président, vice-président, secrétaire, secrétaire adjoint et membres du jury de la Communauté française pour conférer les grades délivrés dans la section Sciences commerciales et dans la section Ingénieur commercial de la catégorie économique de l'Enseignement supérieur non universitaire de type long :

Présidente : M. Valentin PHILIPPE

Membre du Collège de direction de la Haute Ecole «ICHEC-ISC Saint-Louis - ISFSC.»

Vice-président : M. COOREMANS, Luc

Directeur de catégorie économique de la Haute Ecole FRANCISCO FERRER de la Ville de Bruxelles.

Secrétaire : M. MARTIN, Jean-Pierre,

Professeur honoraire à la Haute Ecole de la Communauté française du Hainaut.

Secrétaire adjoint : M. MOUREAU, MICHEL

Professeur à la Haute Ecole Mosane d'enseignement supérieur«HEMES».

Membres :

1^{er} CYCLE - BACHELIER

ENSEIGNEMENT DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE ET ENSEIGNEMENT OFFICIEL SUBVENTIONNE

HAUTE ECOLE FRANCISCO FERRER de la Ville de BRUXELLES

Mme B. COURTOY

M. P. LANGENAKEN

M. L. HONOREZ

M. R. LORIDAN



Mme A. MARICQ
 M. D. JUSTENS
 M. J. DIFFERDANGE (Prof. honoraire ens. sup. C.F.),
 M. J. MARTHOZ (Professeur honoraire ens. Sup. C.F.),

ENSEIGNEMENT LIBRE CONFESIONNEL SUBVENTIONNE

HAUTE ECOLE ICHEC - I.S.C. St-LOUIS - ISFSC

Mme F. MAYEZ
 Mme N. DESCENDRE
 M. C-E. LAGASSE
 Mme C. DOCQ
 M. P. GERADIN
 Mme S. WATTIER
 Mme P. MARCHANDISE

2^e CYCLE :

ENSEIGNEMENT DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE ET ENSEIGNEMENT OFFICIEL SUBVENTIONNE

HAUTE ECOLE FRANCISCO FERRER de la Ville de BRUXELLES

M. M. ROELANDTS	M. J.L. FABRY
Mme B. COBUT	M. D. JUSTENS
M. J. PANNEELS	M. Jean-Luc DUPONT
M. C. LABARRE	M. P. ANCKAERT
Mme F. DROESBECK	M. D. GRISAY

ENSEIGNEMENT LIBRE SUBVENTIONNE

HAUTE ECOLE ICHEC - I.S.C. St-LOUIS - ISFSC

Mme C. ROY	Mme B. CHANOINE
M. P. SAERENS	Mme M. GAUTHY
Mme I. de QUIRINI	Mme A. GOMEZ
M. TH. PORNEL	Mme C. VANKEERBERGHEN
M. S. PEFER	M. T. VANDENBERGHE
Mme C. de BRIER	Mme N. DESCENDRE
M. J. DEFRENNE	M. E. CRACCO
Mme M. FOX	Mme C. CLOQUET

Article 2. - Cette liste n'est pas exhaustive. Elle sera modifiée en fonction des futures inscriptions. Ces modifications tiendront compte, dans la mesure du possible, de la parité entre membres du personnel de l'enseignement officiel et membres du personnel de l'enseignement libre.

Article 3. - Le présent arrêté entre en vigueur le 1^{er} janvier 2007.

Article 4. - Le Ministre ayant l'Enseignement supérieur dans ses attributions est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Bruxelles, le 24 janvier 2007.

Pour le Gouvernement de la Communauté française,

La Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et des Relations internationales

Mme M.-D. SIMONET

